



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de creation d'une zone d'amenagement concerté (ZAC) sur le territoire communal de Rians (83).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE

N° SIRET

78854400500010

Raison sociale

SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

IGNATOFF

Prénom(s)

CHARLES

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est inscrit dans l'Orientation d'Amenagement et de Programmation (OAP) « La zone artisanale de Sainte-Catherine », figurant au document n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Rians, approuvé le 21 février 2018. Cette OAP prévoit le développement d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur des terres actuellement cultivées. Le projet comprend l'aménagement d'une zone artisanale composée d'une dizaine à quinzaine de bâtiments et d'une zone commerciale composée de 3 à 5 bâtiments. L'ensemble sera accompagné de zones de stationnement mutualisées et desservi par une voirie interne, raccordée au rond-point situé au Nord-Est et au chemin communal des Argeries. Des aménagements végétalisés sont prévus le long des axes de circulation et entre les bâtiments. Ces projections correspondent à une surface d'assiette estimée à 1,066 ha. Aucun accès n'est prévu depuis la route départementale D3. Un aménagement dédié aux mobilités douces sera toutefois réalisé le long de cet axe.

4.2 Objectifs du projet

Le Plan Local d'Urbanisme de Rians vise à poursuivre le développement de l'emploi sur le territoire communal. À ce titre, il identifie plusieurs pôles à développer, parmi lesquels le secteur de Sainte-Catherine. Comme indiqué dans le rapport de présentation du PLU, la commune de Rians est identifiée comme pôle économique à l'échelle intercommunale. Dans ce cadre, le secteur de Sainte-Catherine a été visé afin de répondre aux besoins d'accueil d'activités économiques, en raison de sa proximité avec le centre-bourg et de son positionnement en dehors des zones sensibles. Le secteur de Sainte-Catherine, actuellement non bâti, a fait l'objet il y a plus de dix ans d'une procédure d'urbanisme (modification du POS) visant à programmer son aménagement. La municipalité de Rians a souhaité conserver ce potentiel foncier à vocation économique en maintenant la constructibilité prévue initialement au POS, et en y développant une zone d'activités destinée à l'accueil de commerces, d'artisanat et de services, afin de renforcer l'offre déjà existante dans le quartier de Sainte-Catherine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet consistera en l'aménagement progressif du secteur de Sainte-Catherine en vue de l'accueil d'activités artisanales et commerciales. Les travaux comprendront des opérations de terrassement et de nivellement des terrains actuellement cultivés ou en friche, la création des voiries internes et des réseaux associés, ainsi que la réalisation des plateformes destinées à l'implantation des bâtiments. Ils incluront également la construction des bâtiments à vocation artisanale et commerciale, la mise en place des aires de stationnement mutualisées, ainsi que l'aménagement des cheminements dédiés aux mobilités douces. Des travaux de plantation et de végétalisation seront réalisés en accompagnement des axes de circulation et en interface entre les îlots bâtis, afin d'assurer l'intégration paysagère du projet. Durant la phase travaux, une organisation spécifique sera mise en place afin de limiter les nuisances et impacts temporaires liés au chantier. Les déchets produits (déblais, matériaux inertes, déchets de chantier) seront triés à la source et évacués vers des filières de traitement ou de valorisation adaptées, conformément à la réglementation en vigueur. La circulation des engins de chantier sera strictement cantonnée aux emprises du projet et aux accès existants, afin de limiter le dérangement des abords et de sécuriser les déplacements. À l'issue des travaux, les emprises temporaires de chantier feront l'objet d'une remise en état, incluant le nettoyage du site et la restitution des sols non bâtis, en cohérence avec les aménagements paysagers prévus.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le projet correspondra au fonctionnement d'une zone d'activités artisanales et commerciales regroupant 38 bâtiments, accueillant des entreprises, des commerces et des services. Le site sera desservi par une voirie interne raccordée au rond-point existant et au chemin communal des Argeries, avec des stationnements mutualisés destinés aux usagers et aux employés. Les flux générés seront principalement liés aux déplacements professionnels, à la clientèle et aux livraisons, tandis que les espaces végétalisés aménagés contribueront à l'insertion paysagère et au cadre de fonctionnement du secteur. En phase de démantèlement, correspondant à une cessation définitive d'activité ou à une requalification future du secteur, les constructions et infrastructures pourront être déconstruites. Les matériaux issus de la déconstruction seront triés et orientés vers des filières de recyclage ou de valorisation adaptées, et les réseaux rendus inactifs. Les terrains seront remis en état selon l'usage futur envisagé, avec une restitution des sols et des espaces non bâtis compatible avec les orientations d'aménagement et les documents d'urbanisme en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier Loi sur l'Eau - Permis d'aménager (ZAC) - Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Le projet prévoit l'aménagement d'une zone d'activités mixte, sur environ 5.2 hectares comprenant: - 20 bat a vocation artisanale, industrielle legere ou tertiaire surface totale d'environ 4 250m2 - 18 bat a vocation commerciale superficie de 6410m2	(10660, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"/>

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"/>

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de Rians, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21 février 2018.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF. Toutefois, la plus proche est localisée à 100 m au Nord-Ouest du projet, il s'agit de la ZNIEFF de type II Massif de la Gardiole (930012468).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le territoire est couvert par le PPBE du Conseil Départemental du Var, portant sur la période 2024-2029. En limite Est du projet, la route départementale D3 est classée parmi les voies bruyantes de catégorie 3. Cela signifie que le niveau sonore de référence de cette portion de voie se situe entre 65 dB et 70 dB. Aussi, la largeur maximale du secteur affecté par le bruit de part et d'autre
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet se place en dehors des zonages patrimoniaux. En limite Ouest, la Chapelle Saint-Estève constitue l'unique édifice patrimonial inscrit au titre des Monuments Historiques à l'échelle du territoire d'étude. Une partie du Site classé qu'est le Massif de Concors concerne des reliefs boisés au Sud-Ouest du territoire d'étude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'analyse des zones humides, basée sur les critères de végétation et pédologiques, a montré l'absence de zone humide sur le site du projet comme sur un rayon de 50 m autour de celui-ci.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Les sols au droit du site du projet sont des terres majoritairement agricoles. Selon la base de données CASIAS, il n'y a pas de site ou sol pollué au droit du site d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site du projet s'insere au sein d'un site Natura 2000 (ZSC - Montagne Sainte-Victoire - FR9301605).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les seuls prelevements prevus concernent les sanitaires et les entretiens des futurs batiments de la zone d'activites artisanales et commerciales.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les terrains presentent une topographie globalement plane. En cas de reprofilage, les deblais generes seront integralement reemployes en remblais au sein de l'emprise du projet, sans export de materiaux hors perimetre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les terrains presentent une topographie globalement plane. Aucun apport de materiaux exogenes n'est prevu : l'ensemble des flux de deblais et remblais est gere en <u>equilibre interne</u>
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Une nouvelle station d'épuration, inaugurée en octobre 2025, est présente sur la commune de Rians. Elle a été conçue pour traiter les effluents de 4 500 EH en pointe. Cette capacité de traitement des eaux usées domestiques, permet de répondre à la densification urbaine de la commune pour ces prochaines décennies.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une étude écologique a été menée en 2023. Selon les résultats de cette étude, le projet est susceptible d'entraîner des perturbations localisées sur la biodiversité, principalement sur certaines espèces patrimoniales de flore (Viperine d'Italie, Dauphinelle consoude, Gagee des champs), de reptiles (Couleuvre de Montpellier) et de chiroptères (Petit Rhinolophe, Pipistrelle de Nathusius),
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Une étude écologique a été menée en 2023. Aucun habitat N2000 n'est présent sur le site. Plusieurs espèces inscrites au formulaire ont été inventoriées sur le site : Minioptère de Schreibers, Petit Rhinolophe et Petit Murin. Cependant aucune évaluation des incidences N2000 n'a été effectuée pour ces espèces.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La majorité des parcelles du projet sont des terres agricoles (fourrage, lavande, jachère).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun établissement SEVESO n'est recensé aux abords du site du projet. Ce dernier n'est donc pas concerné par le risque industriel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le risque de foudroiement est considéré comme fort à l'échelle de la commune de Rians, et donc du site du projet. La commune de Rians est concernée par le risque de feu de forêt. Du fait de la présence de haie au droit du site du projet le niveau de risque est conservé à modéré. Les terrains du site du projet sont considérés par un risque de retrait/gonflement des argiles modéré. Le site
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet generera une augmentation des déplacements, liee aux flux des salaries, des clients, des fournisseurs et aux livraisons, induisant une hausse du trafic routier aux abords et sur les axes de desserte interne et peripherique.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	En limite Est du projet, la route departementale D3 est classée parmi les voies bruyantes de catégorie 3 . Cela signifie que le niveau sonore de référence de cette portion de voie se situe entre 65 dB et 7
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les seules vibrations attendues seront dues aux travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site de projet disposera d'un éclairage public. Les bâtiments seront éteints en dehors des heures d'ouvertures.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La réalisation de la ZAC Sainte-Catherine generera des flux accrus de vehicules professionnels et de visiteurs, entrainant des émissions supplémentaires de polluants atmospheriques
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet entraînera la production de déchets non dangereux et inertes liés à la construction et à l'exploitation des bâtiments et voiries, ainsi que de déchets ménagers générés par les activités artisanales et commerciales, qui seront collectés et traités par les dispositifs existants de la commune et de la Communauté de communes.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet entraînera une conversion des terres actuellement agricoles (lavandin, fourrage, jachère) en zones artisanale et commerciale, modifiant durablement l'usage du sol et interrompant les activités agricoles existantes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est localise a environ 122 km de la frontiere franco-suisse.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude ecologique : Le site d'etude presente une biodiversite locale comprenant principalement des especes patrimoniales a enjeu modere ou fort sur la flore, certains reptiles, oiseaux et chiropteres, tandis que les habitats naturels et les autres groupes faunistiques n'indiquent pas d'enjeux patrimoniaux significatifs. Etude zone humide : pas de zone humide identifiee.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Evitement : - Choix du site pour l'accueil du projet - Nature du projet incitant aux déplacements piétons - Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu
Réduction : - Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais) - Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier - Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier - Prévention des risques de pollution des eaux en phase chantier - Prévention des risques de pollution des eaux en phase d'exploitation. Dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales - Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier) - Adaptation des horaires de chantier et informations sur les chemins utilisés - Éviter la perturbation lumineuse des espèces nocturnes - Dispositif de limitation des nuisances envers la faune - Plantation d'espèces végétales locales

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet respecte les différents documents d'urbanisme. Le projet vise ainsi à répondre prioritairement aux besoins des acteurs économiques et des usagers locaux, en renforçant l'offre de services et d'activités sur le territoire communal. Le bâti sera construit selon des règles plus exigeantes en matière de consommation d'énergie et possèdera des installations en lien avec les enjeux environnementaux actuels (panneaux photovoltaïques en toiture, pavés drainants, bornes de recharge pour véhicules électriques...)

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom AZZOUZ

Prénom KAMEL

Qualité du signataire RESPONSABLE OPERATIONNEL

À LA GARDE

Fait le 26-02-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)